

Mesures compensatoires... de qui se moque-t-on?

Du 15 décembre au 31 mars, On va interdire la circulation sur la route du Corbet: cette route n'est de toutes façons pas déneigée, donc impraticable à cette période!

Aux mêmes dates, on va interdire la circulation sur la route du Col de l'Aiguillon: même remarque, cette route n'est de toutes façons pas déneigée!

La circulation sera interdite dans le Combe des Chédys: c'est un chemin de pierre, déjà interdit, personne n'y passe!

On va compenser près de 4000 m² d'arbres abattus au Mont des Cerfs par le «reboisement» de l'ancienne piste de ski de l'Auberson: Cette zone est reboisée depuis longtemps!

Est-ce qu'on prend les Sainte-Crix pour des idiots ?

29 mesures compensatoires pour un investissement conséquent

« L'essentiel du travail entrepris pour parvenir à la décision finale du PAC a été l'objet d'une étroite concertation entre Romande Énergie et la Direction générale de l'environnement (DGE). Celle-ci a abouti, après près d'une année de travail, à 29 mesures de minimisation des impacts, de compensation, de suivi et d'efficacité », ajoute Cornelis Neet, directeur de la DGE. Au nombre de celles-ci figure notamment l'installation de peignes de fuite sur les pales des éoliennes afin d'en réduire le bruit de près de 60%, selon les chiffres annoncés par Romande Énergie.

Au total, sans compter les mesures non encore chiffrées, relatives au chantier ainsi qu'à l'exploitation du site, l'investissement s'élève à 1,1 million de francs. Outre la modification des pales, la mise sous terre des canalisations, de la ligne électrique des hameaux de la Gittaz, les nouvelles mesures visent à la réduction des nuisances sonores du début du chantier jusqu'au long cours, à la préservation de la qualité de l'air, de l'eau, des sols, des cultures, de l'environnement en général. Quant à l'avifaune (grand tétras et oiseaux migrateurs) et aux chauves-souris, des mesures ont également été arrêtées.

Au final, sur l'investissement global de ces mesures, la Direction générale de l'environnement en assume plus du tiers « en qualité d'initiateur du projet à son origine, raison pour laquelle il s'agit du seul projet de parc éolien vaudois faisant l'objet d'un Plan d'affectation cantonal ».